

janvier 2021

# Simon et Cie

[Accueil](#) / [BBI](#) / [Produits](#) / [Protection respiratoire](#)

## Masque ESP transparent 100% vinyle

Spécialisée dans la fabrication de produits en PVC souple, la société Simon et Cie propose à un prix très concurrentiel son masque breveté ESP (Ecran Stop Postillons) en vinyle transparent, 100% recyclable et réutilisable trente fois. Dans le contexte de la pandémie actuelle, il diminue la propagation du virus Covid-19 et a pour vocation à protéger avant tout son porteur.

Ce masque d'une grande souplesse est fabriqué à partir d'une plaque de vinyle ultra fine avec des lanières prédécoupées. Il se déforme facilement pour s'adapter à toutes les physionomies sans créer la moindre gêne et grâce à une évacuation de l'air qui s'effectue par le bas, la respirabilité est assurée et la buée ne se crée pas sur les lunettes. Enfin, sa transparence préserve le lien social et favorise l'échange.



Sur le plan sanitaire, il est hypoallergénique et se désinfecte en deux minutes à l'aide d'un simple spray hydroalcoolique ou en le passant sous l'eau savonneuse. Début décembre, plus de 35 000 masques ESP ont déjà été commercialisés auprès de nombreux entreprises et organismes, publics comme privés, avec possibilité pour ceux-ci de commander des produits personnalisés avec l'ajout par impression numérique d'un logo ou de tout autre motif. À ce jour, la capacité de production de l'entreprise Simon est de 30 millions de masques ESP par an sur son site industriel d'Avallon (89), avec la possibilité de monter en charge très rapidement pour répondre à la demande.

EPI de classe 2 !

Du fait de sa conception unique, « qui en fait un OVNI dans la ruche des certifications européennes » tel que le commente Christophe Bertrand, P-dg de l'entreprise Simon et Cie, « le masque ESP ne correspond totalement à aucune norme actuellement en vigueur, même s'il répond aux exigences d'un grand nombre d'entre elles ». C'est pourquoi l'entreprise s'est lancée dans la création d'une nouvelle norme européenne, afin que l'ESP puisse être reconnu très rapidement comme un équipement de protection individuelle de catégorie 2 à part entière.